

Subventions pour le matériel sportif

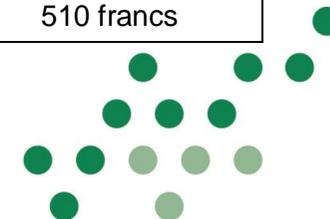
Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel sportif (be.ch))

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel sportif (be.ch)) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Hockey Club Tramelan	Matériel de sport	7'000 francs
Hockey Club Moutier	Matériel de sport	4'330 francs
Fédération suisse de gymnastique Saint-Imier	Matériel de sport	3'330 francs
Football Club Erguël	Matériel de sport	2'150 francs
Commune municipale Cormoret	Matériel de sport	1'640 francs
Société de tir au pistolet La Vignerole	Matériel de sport	1'520 francs
Municipalité de La Neuveville	Matériel de sport	1'340 francs
Tennis-Club Moutier	Matériel de sport	1'090 francs
Skater Hockey-Club La Neuveville	Matériel de sport	940 francs
Fédération suisse de gymnastique Tramelan	Matériel de sport	860 francs
Société Haltérophile Prévôtoise	Matériel de sport	620 francs
Tennis-Club Malleray-Bévilard	Matériel de sport	510 francs



Hornusgesellschaft Tramelan	Matériel de sport	460 francs
Commune municipale de Villeret	Matériel de sport	430 francs
		26'220 francs

Subventions pour les compétitions sportives

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

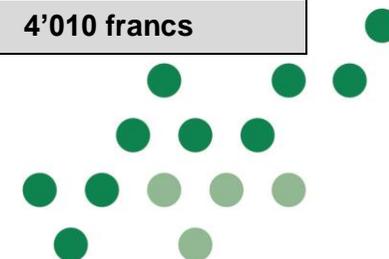
Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Giron Jurassien des clubs de sports de neige à Saint- Imier	Soutien à la relève dans le sport de haut niveau 2023/2024	25'124 francs
VTM Vélo Trial Moron Valbirse-Tramelan	Championnat d'Europe à Poprade en Slovaquie	820 francs
		25'944 francs

Subventions pour la construction et remise en état d'infrastructures sportives

Ont droit à une subvention : les associations ou fédérations sportives cantonales bernoises, les organisations cantonales bernoises d'utilité publique ou les communes bernoises. À noter que les infrastructures doivent être accessibles à un large public et situées dans le canton de Berne.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Construction et remise en état d'infrastructures sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/construction-et-remise-en-etat-dinfrastructures-sportives) **avant le début du projet**.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Boccia Club Corgémont	Réfection des installations électriques au Bocciodrome	2'250 francs
Boccia Club Corgémont	Changement chaudière du Bocciodrome 2 pistes	1'760 francs
		4'010 francs



Informations

- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville

T +41 31 633 75 73
www.conseildujurabernois.ch
info.cjb@be.ch

